



FNE 83
Affiliée à F.N.E - PACA
France Nature Environnement VAR
Adresse postale : 1571, Chemin de Terrimas
83260 LA CRAU
Adresse mail : info@udvn-fne83.fr
Site web : <http://www.udvn-fne83.fr>



COMPTE RENDU du Conseil d'Administration du 23 septembre 2023

qui s'est tenu à Solliès-Pont 360 Ave de l'Arlésienne

Membres du conseil d'administration

Etaient présents :

Madame Chantal SIMONI,

Messieurs, Henri BONHOMME, Philippe CHESNEAU, Pierre-Dominique CLEMENT, Bruno COIFFIER, Michel DANIEL, Henri GRANGEON, Patrick LAFFITTE, Michel PIERRE, Charles INGBERG, Armand NOVI, André TREDE, Jean-Jacques GIORGI, Marc MARIJON

Etaient représentés, ayant donné pouvoir à cet effet :

Madame, Monique BARNIER-ESCARTEFIGUE, Martine LAFONTAINE, Françoise OLLIVIER

Messieurs, Michel BARBAROUX, Michel BLAISE, Dominique CALMET, Alain GRAPINET, Dominique ROGOWICZ

Etaient absentes, non représentées :

Nathalie CAUNE, Yvanna CRAVERO, Malika MOUREY, Johanna REBHUN, (toutes excusées en dernière heure).

Etaient invités :

Messieurs Jean-Jacques COHEN, Gérard Méline, Giuseppe DURELLI

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du P-V du précédent conseil du samedi 13 mai 2023

Le procès-verbal est approuvé à la majorité absolue.

2-AFFAIRES en JUSTICE :

Voir document « affaires en justice » en pj

3-OUEST VAR :

3.1 Dossier BONIFAY-ECORECEPT.

La SAS ECORECEPT exploite plusieurs sites de transit et traitement de déchets sur le département du Var :

- Un site à Flassans-sur-Issole, soumis à déclaration
- Un site à Six-Fours, soumis à autorisation
- Un site à La Garde, soumis à enregistrement
- Un site à Rians, soumis à déclaration avec contrôle

L'ensemble de ces sites fait l'objet de dysfonctionnements. Les atteintes à la réglementation ICPE font peser un risque important sur l'environnement et sur la sécurité des personnes. Plusieurs départs de feu ont d'ailleurs été constatés sur différents sites, résultant directement du non-respect de la réglementation environnementale.

Ces sites seront probablement repris par des acteurs de traitement des déchets, néanmoins il sera important de veiller à la remise en état des espaces concernés. Associé à FNE-PACA, FNE83 se donne pour objectif la surveillance de cette réparation et la concrétisation des sanctions afférentes à ces différentes infractions.

Suite à la décision judiciaire, les déchets sont repris par [MAT'LIB](#) une société du groupe Eurovia-Vinci qui va ouvrir une nouvelle installation de traitement des déchets du bâtiment à [EVENOS](#).

3.2 Relation avec ATMOSUD entachée par le comportement du Maire de Saint-Mandrier qui s'opposait à la participation d'un membre de FNE83 aux réunions communes avec ATMOSUD du Comité Territorial du Var. Suite à la vidéo-conférence du 12 septembre 2023, il s'avère que le Vice-président de la seule collectivité territoriale varoise membre de ATMOSUD est TPM : ainsi il est nommé vice-président de ATMOSUD et de fait président du Comité Territorial du Var.

FNE83 et les associations n'entendent pas quitter le Comité Territorial mais agir pour qu'il fonctionne dans l'intérêt des citoyens pollués.

En premier lieu, les associations considèrent que la station Toulon-Foch n'est plus réglementaire. D'après les résultats de cette station, Toulon n'est plus dans une ZAS, Zone Administrative de Surveillance bien qu'elle soit une ville portuaire avec une autoroute. FNE83 saisira le Comité Territorial de ATMOSUD.

3.3 L'association de la Cadière d'Azur, ARCADE, nous a rejoints il y a 3 ans, à l'occasion d'un contentieux contre les sociétés **Bonnifay** et **Mascaro**. (**Bonnifay** avec **2 n**, ne pas confondre avec **Bonifay 1 seul n**).

Cette association est confrontée à un dépôt et une exploitation de déchets du BTP installée de façon illégale sur une parcelle située en zone agricole à toute proximité de la zone urbanisée de la Cadière. Le passage des camions, le bruit, la poussière sont de forts désagréments pour les résidents voisins de cette exploitation. Voir en PJ constat d'huissier, les photos donnent une idée de ce type d'activité.

Nous avons accepté de la soutenir dans ce contentieux, sans engagement financier de notre part. Nous lui avons conseillé de confier ce dossier à Me Porta qui semble-t-il fait un très bon travail. À ce jour ils ont

engagé 7 500 €, financés par 11 personnes via Hello asso. Nous avons accepté de gérer les entrées et sorties de façon à permettre aux donateurs de bénéficier de la déduction fiscale autorisée.

À ce jour l'association qui a procédé à un appel de fonds en début d'année, souhaiterait que FNE 83 lui fasse une avance de trésorerie jusqu'à un maximum de 1 500 € afin de lui permettre de poursuivre son action.

Notre trésorerie est saine, des gains au pénal devraient la consolider, ceci permettant à FNE83 de venir en aide à cette association.

Les membres du CA à l'unanimité des personnes présentes ou représentées ont confirmé la décision d'accorder une avance de trésorerie de 1500€ à l'association ARCADE.

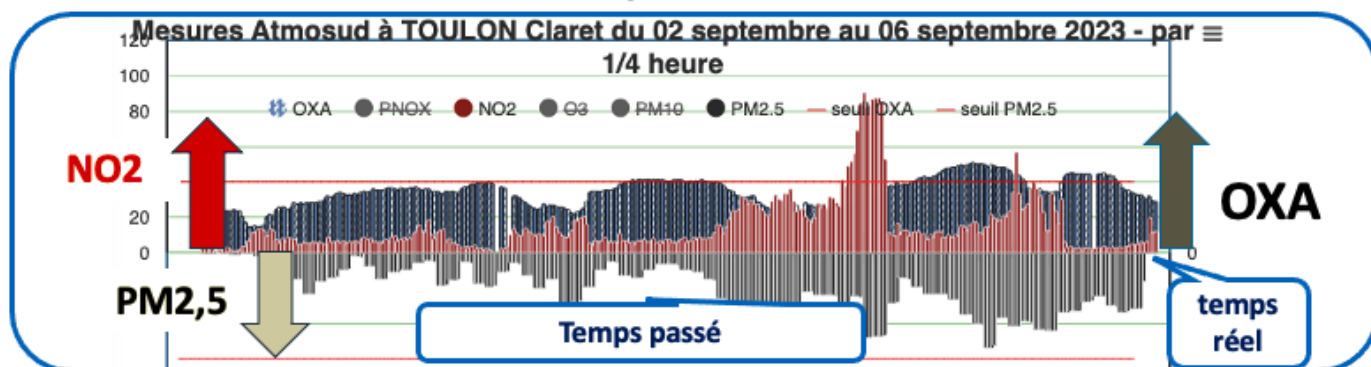
3.4 Projet OZONE.

FNE83 est conventionné avec la DREAL dans un projet OZONE de juin 2021 à septembre 2023 ; projet géré par ACTEnergies dont Michel PIERRE est le président.

Un délai d'exécution au-delà du 22 septembre 2023, a été sollicité auprès de la DREAL afin d'exploiter plus avant les données et de préparer l'éventuelle convention avec la Région ayant pour thème le déploiement de nos capteurs dans le Var ; capteurs mesurant les polluants gazeux oxydants le dioxyde d'azote NO₂ et l'ozone O₃.

FNE83 montre grâce au site : <https://www.ape83430.fr/actenergies/>, réalisé par Bruno COIFFIER de l'APE de St Mandrier, que les deux polluants oxydants, l'ozone O₃ et le dioxyde d'azote NO₂ s'autorégulent si bien qu'en journée la somme de ces deux polluants est quasi constante.

La pollution oxydante OXA est définie au tiers de la somme des polluants oxydants : $OXA = (O_3 + NO_2)/3$ ne devrait pas dépasser 40 µg/m³ et les particules invasives PM_{2,5} devraient être inférieures à 15 µg/m³.



Ce site public de FNE83 permet d'afficher toutes les mesures régionales d'Atmosud et d'en exploiter les millions de données officielles.

La définition de $OXA = NO_2 + O_3$ a inspiré ATMOSUD qui présente un indice de la pollution [ICair](https://www.atmosud.org/article/icair-lindicateur-cumule-de-lair) (<https://www.atmosud.org/article/icair-lindicateur-cumule-de-lair>). Icair est la somme de quatre polluants NO₂, O₃, PM_{2,5} et PM₁₀ rapportés aux seuils d'indices horaires.

L'exploitation de ces données permet de classer les stations Atmosud de la région.

En 2019, les pollutions oxydantes OXA étaient les plus élevées à Toulon, à Marseille et Nice-Arson ; les plus faibles en Esterel, Gap et Manosque. Il en est de même en 2022.

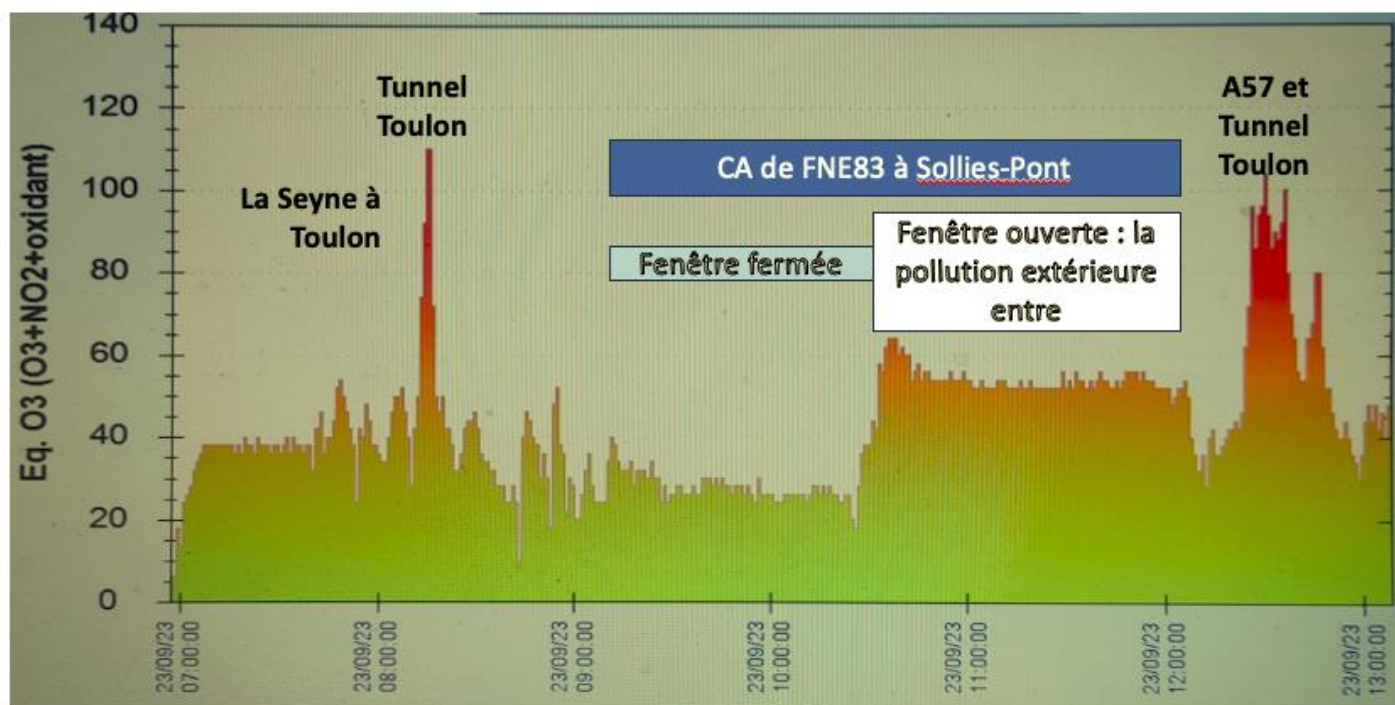
L'ozone s'accumule par grand vent, par mistral. Par contre le vent chasse le dioxyde d'azote NO₂ et les particules PM. La formation d'ozone est insensible au vent.

Nos stations citoyennes (environ 2000€) sont à notre connaissance, uniques en France, Elles mesurent par électrochimie, en fixe ou en autonomie sur batteries, les taux de NO₂, de NO₂ + O₃ et de PM de l'air

ambiant. Elles furent en démonstration au forum des associations à La Seyne sur Mer le 9 septembre 2023 à côté d'un ozonmètre de laboratoire (6700€) qui fonctionne bien y compris sur batterie pour des mesures en autonomie.

La pollution oxydante est plus faible à l'intérieur des habitations, à huis clos comme le montrent les mesures réalisées ce samedi 23 septembre :

Pollution oxydante ENVEA = 3*OXA = NO₂ + O₃ (µg/m³) en mobilité et fixe le 23 septembre 2023



Conclusions :

- 1) Les taux d'ozone O₃ varient d'un site à l'autre comme ceux de dioxyde d'azote NO₂. Mesurer l'un sans l'autre est une ineptie.
- 2) Le but n'est plus de rechercher les sites où l'ozone est faible mais où la pollution oxydante l'est.
- 3) Nous allons développer les mesures de particules fines de moins de 1 et 0,3 microns les plus dangereuses pour la santé.

Nous avons réalisé des achats de capteurs électrochimiques pour remettre à niveau trois stations sur les six et pour tester une station de nouvelle génération comprenant des capteurs de dioxyde de soufre (caractéristique des bateaux), de monoxyde d'azote (CO) qui neutralise l'ozone et de COV composés organiques volatils dits précurseurs de la formation d'ozone.

Le conseil d'administration donne quitus aux comptes présentés par ACTEnergies qui gère ce projet de FNE83 avec des produits de 26041€ (subventions + fonds FNE83) qui sont supérieurs aux charges de 25439€ :

BILAN DES CHARGES DU PROJET OZONE		2021-2022	2022-2023	2021-2023
60	Charges directes	10 666	10 461	21 127
	Capteurs électrochimiques ENVEA	7 550		7 550
	Ozonomètre		6 756	6 756
	Indicateurs de pollution FLOW	636		636
	Fournitures pour capteurs dont PMS		584	584
	Achats matériels informatiques	1 555	437	1 992
	Mesure des ultraviolets		310	310
	Condenseur et gouttières rosée		1 279	1 279
	Achats fournitures	925	1 095	2 020
61	Services extérieurs informatiques	3 844	20	3 864
62	Frais de transports		310	310
	Charges indirectes	108	30	138
	Total des charges du projet OZONE	14 618	10 821	25 439

BILAN DES PRODUITS DU PROJET OZONE		2021-2022	2022-2023	2021-2023
74		14 518	11 523	26 041
	Subventions DREAL	10 000	10 000	20 000
	Crowdfunding	3 878		3 878
	Dons à FNE83	640	1 523	2 163

FNE83 est en attente du vote d'une subvention régionale pour un déploiement de nos stations dans le Var avec le soutien d'un stagiaire.

3.5 Projet CAPTAIR CITOYENS conduit par ATMOSUD et FNE PACA avec ses fédérations 06, 13 et 83.

Le projet est financé par 4 financeurs :



exécuté par ATMOSUD qui fournit les matériels et FNE PACA qui pilote les capteurs citoyens.

La convention attribue 9000 euros à FNE83, à l'attention des associations participantes, gérés par ACTEnergies.

30 Capt'Air Citoyens sont répartis dans le Var :

- 10 NebuleAir ; capteurs fixes voir <https://openairmap.fr/> ; gérés par Bruno COIFFIER
- 10 ModuleAir ; capteurs intérieurs ; gérés par Michel PIERRE
- 10 Airbeam capteurs mobiles associés à un smartphone ; gérés par Merlin HICKS de la FOL

Le capteur intérieur ModuleAir, en démonstration pendant le CA, affiche un taux de CO2 gaz carbonique de 724 ppm (moyenne annuelle de 410 en extérieur) en début de réunion. Après 80 minutes le taux de 1840 ppm (18 personnes dans la salle) conduit à aérer. Ce taux diminue à 1045 en 10 mn ; à 660 ppm en 30 mn et stagne.

3.6 Déchetterie-Recyclerie du Pradet

La déchetterie actuelle en zone inondable devrait être déménagée sur un site naturel contesté lors de l'enquête publique par les associations locales soutenues par FNE83. Une modification du PLU du Pradet est à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du 28 septembre 2023. Le collectif entend s'adjoindre les services d'un

avocat pour un recours contre la modification du PLU puis du permis de construire. Reste la question d'un site alternatif au Pradet ou dans une commune limitrophe.

Pour mémoire adhésion de l'association Le Pradet Environnement à FNE 83 lors de notre dernier CA du 13 mai 2023.

Il est décidé de soutenir les procédures conduites par les associations, contractuellement sans aide financière, en accord avec les associations requérantes membres de FNE83 désignant un correspondant.

Toutes les communications en relation avec ce dossier seront adressées à : Michel PIERRE, André TRÉDÉ et Maurice FRANCESCHI. Un membre d'une des associations de FNE83 nous représentera dans les différentes concertations à venir.

4-CENTRE VAR

4.1 La Croix Valmer.

Vallon des Gâches, site naturel en lisière du site classé du Cap Lardier, une autorisation de défrichage a été accordée à un promoteur suite à une division de terrain qui avait déjà fait l'objet d'un jugement de rejet de permis de construire. Une action en justice devrait être entreprise par les associations locales. Le soutien de FNE83 est souhaitable.

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier, **FNE83** se solidarise à toutes les actions entreprises par son association adhérente, ASSCV, afin d'obtenir l'annulation du permis de défricher délivré pour permettre ensuite l'obtention d'un permis de construire.

Les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate le président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires,

Comme évoqué précédemment, la totalité de la charge économique liée à ce contentieux, sera supportée par l'association **ASSCV**.

4.2. SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Adopté, le 21 juin dernier, la Modification N°1 du SCOT permettrait que le projet du Yotel à Cogolin, combattu il y a quelques années, prenne corps. L'association **SAUVONS LE YOTEL et FNE83**, ont déposé un recours gracieux en annulation le 17 août dernier. Il est probable qu'un recours contentieux soit nécessaire.

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier, **FNE83** se solidarise à toutes les actions entreprises par son association adhérente, **SAUVONS LE YOTEL**, afin d'obtenir l'annulation partielle du SCoT.

Les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate le président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires, jusqu'à l'annulation partielle du SCoT.

Comme évoqué précédemment, la totalité de la charge économique liée à ce contentieux, sera supportée par l'association **SAUVONS LE YOTEL**.

4.3 Projet d'urbanisation du Yotel à Cogolin.

Le permis de construire pour 300 logements devrait être signé très prochainement. Bien que ne représentant que la moitié des logements prévus antérieurement, ce projet n'est pas acceptable. L'association **SAUVONS LE YOTEL**, engagera les actions en justice nécessaires à la demande d'annulation une fois de plus de ce projet. Le soutien de FNE83 est souhaitable.

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier, **FNE83** se solidarise avec toutes les actions entreprises par son association adhérente, **SAUVONS LE YOTEL**, afin d'obtenir l'annulation du permis de construire.

Les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate le président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires à la demande d'annulation du permis de construire.

Comme évoqué précédemment, la totalité de la charge économique liée à ce contentieux, sera supportée par l'association **SAUVONS LE YOTEL**.

4.4 Projet ALPAZUR à Cavalaire

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier, **FNE83** se solidarise à toutes les actions entreprises par son association adhérente, le **Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire**, afin d'obtenir l'annulation du permis de construire délivré pour la restauration du bâtiment Alpazur.

Les photos aériennes nous montrent sans discussion possible, que ce bâtiment est situé sur le DPM, en conséquence, le CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate son président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires à la demande d'annulation de ce permis.

Comme évoqué précédemment, la totalité de la charge économique liée à ce contentieux, sera supportée par le **Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire**.

4.5 PLU de Cavalaire

Recours contre ce document d'urbanisme, porté par l'association CSBC avec le soutien à l'unanimité du CA de FNE83.

Le PLU de Cavalaire est sous l'aspect environnemental totalement inacceptable. Actuellement soumis à l'enquête publique il pourrait être validé avant la fin de l'année.

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier, **FNE83** se solidarise avec toutes les actions entreprises par son association adhérente, le **Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire**, à la demande d'annulation totale du PLU de Cavalaire.

Les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate son président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires, à la demande d'annulation de ce PLU.

Comme évoqué précédemment, la totalité de la charge économique liée à ce contentieux, sera supportée par le **Comité de Sauvegarde de la Baie de Cavalaire**.

4.6 Nuisances hélicoptères

Malgré la déclaration en Préfecture de l'implantation de plus de 105 hélisurfaces, pouvant générer légalement plus de 20 000 mouvements au-dessus du Golfe de Saint-Tropez entre les mois de juillet et octobre, les nuisances ont été moins importantes du fait de la baisse du trafic et du report sur les hélistations de Grimaud et La Môle au grand détriment des riverains.

Un rendez-vous en Préfecture a été sollicité par les associations locales, soutenues par FNE83, pour connaître la position à venir des nouvelles personnalités (préfet et sous-préfète) quant à l'implantation d'une hélistation en bord de mer.

4.7.FNE-PACA est intéressée par les activités de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Paul Naglik de FNE-PACA souhaite pouvoir dialoguer avec les principaux partenaires de cette commission.

Michel Blaise notre représentant dans cette commission mettra Paul Naglik, en contact avec les responsables.

4.8 Le Saint Hilaire à Sainte Maxime est en cours de régularisation.

Il s'agit d'un bâtiment ancien qui abritait une « Boîte de Nuit », construit très probablement sur le DPM.

Les vues aériennes en attestent.

Nous sommes dans une situation similaire à Alpazur évoqué ci-dessus, dont la régularisation par le biais d'un permis de construire à venir, pour rénovation-réaménagement est à surveiller.

5-EST-VAR

5.1 Fontfante

Malgré l'abandon du projet par le maire de Callian, nous assistons à une remobilisation des opposants à la suite de la préparation d'une seconde version plus acceptable.

Si Suez ne retire pas son projet n°2 (dont nous ignorons tout) la commune devrait rembourser des avances, ce qui ne semble pas dans ses possibilités !

Hors réunion : contact a été pris avec Suez, qui dit ne pas être en mesure de nous communiquer le contenu de la version n° 2 du projet, en cours d'élaboration, validation.

5.2 « la montagne des déchets » Puget sur Argens

Ce dépôt de la société AMARAY BTP a été condamné en 2021 et les associations FNE PACA et 83 se sont portées partie civile.

Des informateurs nous signalent des mouvements de dépôts vers l'intérieur du site, alors qu'il est censé être vidé pour une remise en états des terrains, la société avait dix-huit mois pour ce faire !

5.3 SAS Estérel Terrassement Environnement et autres N° de Parquet général AUDCO 21 002760

Dossier géré en collaboration avec FNE, FNE-PACA

À la suite de l'analyse des documents de ce dossier les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, mandate le président Henri BONHOMME, pour la conduite en justice de toutes les actions qui seront nécessaires jusqu'à l'obtention des condamnations requises par les 3 associations : FNE, FNE-PACA, FNE83.

Ce dossier sera en appel le 11 octobre à la Cours Administrative d'Appel d'Aix-en-Provence.

Hors réunion : appel reporté au 7 février.

5.4 Gestion de l'eau Haut Var Est Proposition de Jean-Jacques GIORGI

Une concertation serait la bienvenue pour éveiller à la préoccupante gestion de l'eau dans le Haut Var Est (Siagne, Siagnole, lac de St Cassien) qui ne devrait pas tomber dans des paniers d'intérêt financier privé "de poseur de tuyaux » et « de vente d'eau », qui conseillent les élus et décideurs (SMIAGE) locaux pour satisfaire les habitants suite aux étés 2022 et 2023. Je m'aperçois à la lecture de documents (si je lis bien), qu'une majorité des projets concernant l'AEP sont soutenus par les Agences de l'Eau, donc de l'argent public issu des factures des usagers « domestiques ». Il faut bien financer les aménagements, certes, mais avec vigilance pour ne pas supporter « une privatisation indirecte » finançant des mauvais choix. C'est-à-dire pour obtenir des ressources additionnelles plutôt que de repenser la gestion des ressources existantes. Je m'inquiète encore de la réaction des usagers domestiques qui ne demandent que de l'eau à leur robinet sans se préoccuper de sa provenance, de sa qualité et de sa quantité. (Location estivale) Mais néanmoins qui sont très attentifs à son prix, ce qui pourrait être une mobilisation pour éviter des choix coûteux pour un résultat à court terme.

6-AFFAIRES COURANTES

6.1 Groupe de travail le Tombolo de Giens

Suite au CA de FNE VAR en date du 13/05/2023, les associations locales de FNE Var ont été sollicitées pour participer à un groupe de travail sur l'avenir du tombolo.

En effet, le double tombolo de Giens est une curiosité naturelle rare (5) sur la planète.

Le tombolo ouest est menacé. Notamment par les largades et la houle que les herbiers de posidonies disparus ne peuvent plus freiner. Il semble aujourd'hui que le tombolo ouest risque d'être brisé par la mer.

Dans l'objectif d'étudier ce dossier, et éventuellement de donner un avis, deux sessions de travail ont réuni chaque fois, une quinzaine de personnes qui ne sont pas toutes membres de FNE. Le 29 juin à, Giens puis le 07 septembre à Hyères.

Méthode :

- Respect et bienveillance.
- Chacun s'exprime en son nom propre et n'engage pas son association.
- Chacun s'engage à ne pas diffuser les avis des autres. Il s'agit de mieux connaître la situation et les différentes « solutions » proposées.

Nous avons listé 21 documents portant sur le diagnostic et commencé à envisager diverses solutions. Entre d'une part, laisser la nature faire son œuvre et observer ce que le tombolo ouest va devenir. Et d'autre part, l'intervention humaine jusqu'à construire une digue sous-marine de protection. Avec bien entendu plusieurs solutions intermédiaires.

La question de l'avenir de la Route du sel reste pour l'instant entière.

Prochaine rencontre le 09/11 à Hyères.

6.2 Copil réseau juridique FNE PACA 11 octobre 2023, à 14 h à Aix en Provence exclusivement en présentiel.

Voici l'ordre du jour proposé :

- Introduction sur l'intérêt de dynamiser le réseau juridique
- Intervention d'une invitée pour nous inspirer (encore à définir) et présentation des stages citoyenneté
- Présentation rapide de la stratégie juridique de FNE PACA et de la feuille de route de la mission juridique.
- Parole aux fédérations : chaque fédération pourrait présenter succinctement ses contentieux en cours, ses thématiques juridiques principales. L'idée ? Créer du lien entre fédérations pour pouvoir s'entraider ensuite
- Conclusion avec un objectif : faire ressortir les besoins de formations communs des fédérations dans la perspective d'organiser la prochaine formation juridique qui aurait lieu idéalement avant fin 2023

Chacun est invité à proposer le ou les sujets qu'il souhaiterait voir approfondir et à s'inscrire.

6.3 Relations avec les élus locaux : St Mandrier, Cavalaire....

Les Maires contestés pour des faits, préfèrent malheureusement attaquer les personnes plutôt que de discuter les idées, en déposant des plaintes contre les présidents des associations concernées. Plaintes qui ont vocation à finir par un classement sans suite.

6.4 Bilan ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

La loi impose à partir du 1er janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets, qui s'applique à tous, quels que soient les volumes et l'activité des producteurs / détenteurs. *Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique des biodéchets.*

Les biodéchets dont les déchets verts ne doivent plus être enfouis ou brûlés.

Les centres d'enfouissements et les incinérateurs (autres que de CSR, combustibles solides résiduels) sont voués à être fermés. Michel PIERRE centralise le bilan de nos présences et des dossiers.

1) Balançon : fermé, suivi par Jean MATEO ; suppléant Michel PIERRE

2) Bagnols / vallon des Pins

Délégués CSS : Yvanna CRAVERO (ABI), Patrick LAFFITTE (TDVN83)

3) Fermeture puis ré-ouverture de Ginasservis

Délégués CSS : Armand NOVI

4) Projets à Roumagayrol

Délégués CSS : Michel PIERRE ; suppléante : ELIANE JARTOUX

5) Projets alternatifs aux ISDND et UVE générateurs de gaz à effet de serre

> **compostages** - y compris le compostage ‘Bokashi’ méthode anaérobie améliorée par les japonais proposée par TDVN- & **méthanisation** des biodéchets

> **centre de tris** / à TPM et de Brignoles -en panne, faute de terrain-

Concernés : Philippe CHESNEAU (Comité Développement TPM).

6.5 COPILs FNE PACA

Les comités de pilotage de FNE PACA réunissent les bénévoles régionaux sur de nombreux thèmes : énergies, déchets, urbanisme, eau, mer, santé-environnement.

Une journée d'application du [photoscope](#), manuel FNE d'évaluation de l'implantation d'un champ photovoltaïque, aura lieu le 30 septembre dans le 06. Philippe CHESNEAU propose une telle réunion dans le Var. et sollicite toutes les associations de FNE VAR susceptibles de proposer un site d'implantation de panneaux photovoltaïques afin de pouvoir tester les Photoscopes de FNE (<https://fne.asso.fr/publications/photoscope>) Appel également pour trouver une association locale confrontée à une implantation contestée.

Hors réunion , ci-jointe la position du Copil régional Energie

Un méthascope est en cours d'élaboration pour évaluer les futurs centres de méthanisation.

Michel PIERRE proposera un tableau listant les thèmes où chacun pourra manifester son (ses) centres d'intérêts aussi bien pour être informé ou pour participer à un Copil.

6.6 Décision du Conseil Départemental de passages de tronçons de route de 80 à 90 km/h.

Cette décision ne prend en compte que la sécurité routière qui fait treize fois moins de morts prématurés que la pollution de l'air. Cette décision ne prend pas en compte la sécurité environnementale.

Cette décision s'oppose aux objectifs de réduction de la pollution de l'air sur l'aire du plan de protection de l'atmosphère. Une demande au Président du Conseil Départemental de non-application de cette mesure sur l'aire du PPA83 qui ne concerne que quelques tronçons, est souhaitable.

Il est suggéré qu'une association membre de FNE83 telle que TVD, Toulon Var Déplacements, traite cette proposition.

6.7 « Lien fédéral » réunion FNE-PACA le 25/09/2023

Les points sur lesquels nous pourrions échanger sont les suivants :

1/ Météo de la Fédération Départementale

2/ Nos priorités sur les mois à venir :

2.1 Fédérations Départementale

2.2 Fédération Régionale

3/ La thématique action, dossier fédéral que vous souhaiteriez porter en commun avec FNE PACA en 2023-2024

4/ Les actions juridiques en cours et à venir portées par la fédération, celles portées en commun

5/ Communication : quelles actions départementales souhaitez-vous valoriser sur le plan com au niveau régional – quelle est votre demande d'appui en communication

6/ Questions diverses - mobilisation de terrain en lien avec adhérents individuels

7- SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL

7.1. Décès Georges Martinot le 21 août 2023, ancien membre du CA.

Toutes les pensées des membres du CA sont adressées à son épouse et à sa famille.

7.2 Association Les Amis des Bormettes de La Londe-les Maures

L'association Les Amis des Bormettes, représentée par son président Guiseppe Durelli avait sollicité FNE83, afin de devenir adhérente, en nous transmettant ses statuts, son inscription au Journal Officiel.

Le président Guiseppe Durelli, nous a présenté plus en détail, les motivations et l'action en cours de l'association, au sujet de la « réhabilitation » des 22 ha du site dit « Friche des Bormettes » situé en bord de littoral.

Les membres du CA de **FNE83**, à l'unanimité de ses administrateurs présents ou représentés, se sont exprimés en faveur de l'adhésion de l'**Association Les Amis des Bormettes au sein de FNE83**.

Date prévue pour le prochain CA : 25 novembre 2023